

Lyon, 14 octobre 2011

CIRCUIT D'ESCRIME DU RHONE

Ce circuit a pour but d'aider les clubs organisateurs de tournois Départementaux.

Circuit Départemental organisé sur plusieurs épreuves du Rhône et les Championnats Départementaux.

- ✓ Toutes Catégories de Poussins à Benjamins Epée, Fleuret et Sabre pour la saison
- ✓ Lieu : dans les communes des clubs dans la mesure du possible
- ✓ Classement : à l'issue de la saison, classement des meilleurs tireurs du Rhône et remise de prix lors de l'assemblée générale du Comité.

Cahier des charges des épreuves du circuit

1. Pour le club organisateur

- ✓ La compétition doit se dérouler dans la commune du Club domiciliée dans le Rhône si possible.
- ✓ **Déployer impérativement les banderoles du Comité du Rhône et du Conseil Général.**
- ✓ A l'issue de la compétition, il sera remis au comité **dans les 15 jours suivant la compétition**
 - La liste des arbitres émarginée. (voir document « Rapport Compétition joint)
 - Les classements
 - Articles de presse
 - Photos....

2. Les conditions ci-dessus étant remplies, les clubs organisateurs bénéficieront de l'appui du Comité :

- ✓ Prise en charge au maximum de trois arbitres Départementaux à choisir dans la liste jointe (en cas de non disponibilité d'arbitres départementaux contacter le Comité pour aviser).
- ✓ Prêt de banderoles et barrières du Comité et du Conseil Général. (à installer)
- ✓ Médaille pour le premier tireur du Rhône de chaque catégorie.

Magali CERISIER-GUILLAUME
Présidente

Comité Départemental d'Escrime du Rhône – 8 bis, Rue Louis Thévenet – F 69004 LYON – France

Tél : + 33 (0) 472 001 133 – e-mail : contact@escrime-rhone.fr – Site web : www.escrime-rhone.fr



CAHIER DES CHARGES : CIRCUIT DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU RHONE

La compétition doit se dérouler dans le Rhône dans la commune du club (sauf dérogation particulière.)
Le cahier des charges de la Ligue d'Escrime de Lyon doit être appliqué, sauf points traités dans ce règlement.
Utilisation obligatoire du logiciel Engarde Windows pour organiser les épreuves.

Lors de la remise des récompenses, respecter le protocole des championnats départementaux :

- Pause de la compétition,
- Citer les 8 finalistes (noms/clubs), remettre la médaille du Comité Départemental du Rhône au 1^{er} représentant du Rhône,
- Après la remise des récompenses de l'épreuve (récompenses en présence des autres finalistes)

Ne pas oublier de citer Rhône le Département et le Comité Départemental d'Escrime du Rhône.

Un délégué du Comité Départemental d'Escrime du Rhône pourra être présent sur le lieu de la compétition, il pourra apporter son aide à la gestion du circuit départemental et veillera au respect du cahier des charges.
En cas d'incident notoire sur une épreuve du circuit il en avisera le bureau du Comité Départemental.

A l'issue de la compétition les classements seront remis au Comité Départemental dans les meilleurs délais, permettant de justifier des futures organisations.

- Formule à appliquer : épreuves de Ligue.
- La liste des arbitres émarginée est à remettre impérativement au Comité pour justification et remboursement.
- Lors de la compétition, déployer les banderoles du Comité et du Conseil Général.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Si dans une catégorie le nombre de filles inscrites est inférieur à 8, elles pourront tirer avec les garçons pendant les poules, à l'issue desquelles l'organisateur effectuera un classement séparé pour pouvoir établir deux tableaux d'élimination directe distincts.

Le Comité Départemental rappelle que l'arbitre a d'abord un rôle, celui d'apprendre aux enfants à se comporter en compétition cf. le règlement FFE

Le classement du Circuit Départemental ne pourra pas servir à attribuer les numéros de série dans une compétition.

LE CLASSEMENT

A la fin de la compétition, l'organisateur de l'épreuve du circuit départemental devra obligatoirement, en plus des documents prévus, envoyer par mail les fichiers résultats à l'adresse suivante : cd69escrime@orange.fr ou remettre un support contenant les fichiers de la compétition à un représentant du Comité Départemental au plus tard 15 jours suivant l'épreuve.

Un classement général prenant en compte les épreuves du circuit et le championnat départemental du Rhône, permettra d'obtenir le classement final du circuit Départemental d'Escrime du Rhône où les premiers seront récompensés lors des Championnats Départementaux de la saison sportive.

Magali CERISIER-GUILLAUME
Présidente

Comité Départemental d'Escrime du Rhône – 8 bis, Rue Louis Thévenet – F 69004 LYON – France

Tél : + 33 (0) 472 001 133 – e-mail : contact@escrime-rhone.fr – Site web : www.escrime-rhone.fr